



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dispositif d'aide aux indépendants

Question écrite n° 28221

Texte de la question

Mme Elsa Faucillon attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le dispositif de soutien aux indépendants, dont l'activité est frappée de plein fouet par l'épidémie de covid-19. Alors que l'on compte plus de 2 millions d'entreprises de moins de 10 salariés en France, le dispositif de soutien mis en place par le Gouvernement ne devrait couvrir que 600 000 entreprises. Selon le Syndicat des indépendants et des TPE (SDI), de nombreux indépendants précaires seront exclus de ce dispositif car, pour être concerné, il faut percevoir moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires annuel et démontrer une perte d'au moins 70 % en mars 2020 par rapport à mars 2019. *Exit* ceux qui viennent de se lancer. Pour le SDI, il ne doit être faite aucune distinction entre les entreprises fermées de droit (par décret) et celles fermées de fait, faute de clients ou en raison de la fermeture des fournisseurs. Les indépendants demandent par ailleurs un dégrèvement de leurs charges pour les mois concernés par l'épidémie et pas simplement un moratoire. En 2019, on estime à 13 millions le nombre de travailleurs indépendants en France. Un chiffre en progression de 126 % en dix ans, poussé par le modèle économique que soutient le Gouvernement. Aussi, elle lui demande s'il envisage de revoir les conditions d'attributions du dispositif de soutien et de permettre ainsi à un nombre plus important de travailleurs indépendants d'en bénéficier.

Données clés

Auteur : [Mme Elsa Faucillon](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28221

Rubrique : Travailleurs indépendants et autoentrepreneurs

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2569

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)